

**REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION DU DIPLOME D'ETAT SUPERIEUR DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « PERFORMANCE SPORTIVE » MENTION « CHAR A VOILE » »**

<p><b>REFERENTIEL D'ACTIVITES</b>  <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i></p>	<p><b>REFERENTIEL DE COMPETENCES</b>  <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.</i></p>	<p><b>REFERENTIEL D'EVALUATION</b>  <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i></p> <p>Les modalités d'évaluation des UC 1 et 2 sont définies à l'article A 212-57 du code du sport.                      Les modalités d'évaluation des UC 3 et 4 sont définies à l'annexe II du présent arrêté.</p>	
		<p><b>MODALITES D'EVALUATION</b></p>	<p><b>CRITERES D'EVALUATION</b></p>
<p><b>UC 1 - Construire la stratégie d'une organisation du secteur</b></p>			
<p>Conception du projet de la structure</p> <p>Préparation du projet stratégique de performance en char à voile</p> <p>Formalisation d'un projet de développement en char à voile</p> <p>Partage d'analyses stratégiques avec les instances dirigeantes</p> <p>Elaboration de la stratégie de mise en œuvre du projet de développement</p> <p>Organisation de la mise en œuvre des actions partenariales dans le domaine du char à voile</p> <p>Pilotage des actions de relation publiques dans</p>	<p>C 1.1 - Préparer la prise de décision</p> <p>C 1.2 - Elaborer un projet de développement</p> <p>C 1.3 - Mobiliser les instances dirigeantes élues.</p>	<p>Une seule modalité certificative permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2.</p> <p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la production d'un document analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de performance sportive en char à voile.</li> <li>-d'une soutenance orale suivie d'un entretien.</li> </ul>	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organise une veille en termes d'information dans le champ d'intervention de l'organisation dans le cadre de réseaux professionnels,</li> <li>- Analyse les caractéristiques économiques, sociales, politiques et culturelles de son territoire</li> <li>- Analyse l'impact des politiques publiques sur l'activité du club ou de la structure de char à voile</li> <li>- Formalise des diagnostics stratégiques pour les élus du club ou de la structure de char à voile</li> <li>- Veille au respect des objectifs, des valeurs et des méthodes du club ou de la structure de char à voile dans une perspective éducative</li> <li>- Mobilise les ressources interne dans la préparation d'un projet de développement</li> <li>- Anime une démarche d'ingénierie de projet</li> <li>- Formalise un projet de développement</li> <li>- Elabore des dossiers de financement</li> </ul>

**REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION DU DIPLOME D'ETAT SUPERIEUR DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « PERFORMANCE SPORTIVE » MENTION « CHAR A VOILE » »**

<p>le domaine du char à voile</p> <p>Vérification de la mise en œuvre des procédures administratives au sein de la direction sportive</p>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmet l'information nécessaire à la prise de décision</li> <li>-Expose les alternatives stratégiques aux instances dirigeantes</li> <li>-Prépare les travaux des assemblées décisionnelles.</li> </ul>
<b>UC 2 - Gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur</b>			
<p>Direction d'une structure</p> <p>Accompagnement de l'équipe dans l'analyse de son organisation de travail ;</p> <p>Prescription des organisations de travail des équipes</p> <p>Négociation du plan de formation du personnel ;</p> <p>Surveillance du respect des différents protocoles de travail établis ;</p> <p>Définition du fonctionnement financier de la direction sportive en char à voile;</p> <p>Analyse du compte de résultats et du bilan annuel</p> <p>Evaluation de la pertinence du fonctionnement administratif de la direction sportive en char à voile;</p> <p>Organisation des différentes délégations.</p> <p>Conduite de l'évaluation du système de travail.</p>	<p>C 2.1 - Gérer les ressources humaines d'une organisation du secteur</p> <p>C 2.2 - Gérer les ressources financières d'une organisation du secteur</p> <p>C 2.3 - Rendre compte de la mise en œuvre de la délégation</p>	<p>Une seule modalité certificative permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2.</p> <p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la production d'un document analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de performance sportive en char à voile</li> <li>-une soutenance orale suivie d'un entretien.</li> </ul>	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conçoit une stratégie de développement des ressources humaines</li> <li>-Anticipe l'évolution des besoins en personnel</li> <li>-Négocie le plan de formation du personnel</li> <li>- Gère les relations sociales au sein du club ou de la structure de char à voile</li> <li>- Contrôle la gestion administrative du personnel</li> <li>-Procède à l'évaluation des personnels</li> <li>-Etablit les budgets prévisionnels et les dossiers de financement</li> <li>- Organise le fonctionnement financier du club ou de la structure de char à voile</li> <li>- Négocie avec les prestataires du club ou de la structure de char à voile</li> <li>- Contrôle les différentes procédures d'exécution budgétaire</li> <li>-Evalue la pertinence des modes de</li> </ul>

**REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION DU DIPLÔME D'ETAT SUPERIEUR DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « PERFORMANCE SPORTIVE » MENTION « CHAR A VOILE » »**

			<p>fonctionnement du club ou de la structure de char à voile</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Explique les écarts constatés entre les résultats et les objectifs fixés</li> <li>- Elabore des propositions d'évolutions possibles.</li> </ul>
<b>UC 3 - Diriger un système d'entraînement en char à voile</b>			
<p>Organisation et pilotage d'un système de performance sportive en char à voile</p> <p>Encadrer un système d'activité axé sur la performance et la formation</p> <p>Evaluation de l'efficacité d'un système de performance sportive</p> <p>Observation de la performance en char à voile</p> <p>Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de formation</p> <p>Organisation et mise en œuvre de formations à l'encadrement du char à voile d</p> <p>Évaluation des stagiaires</p> <p>Réalisation de comptes rendus et de bilans pédagogiques.</p>	<p>C 3.1 - Concevoir le plan de performance sportive en char à voile</p> <p>C 3.2 - Planifier la préparation de la performance sportive en char à voile</p> <p>C 3.3 -Accompagner l'athlète vers l'optimisation de la performance en char à voile</p> <p>C 3.4 - Conduire l'évaluation du projet de la performance en char à voile</p> <p>C 3.5 - Organiser des actions formatives dans le cadre des</p>	<p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen de:</p> <p>Modalité A : Analyse vidéo suivie d'un entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Le candidat transmet un dossier portant sur un cycle de 5 séances d'entraînement</li> <li>-Le candidat analyse un document vidéo portant sur une phase technique de roulage en char à voile</li> </ul> <p>-L'entretien comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-l'exposé par le candidat d'une analyse portant sur des critères d'optimisation de la performance en char à voile observés dans le document vidéo ainsi que lors du cycle d'entraînement. Ces exposés sont suivis d'un entretien avec les évaluateurs.</li> </ul> <p>Modalité B : formation de cadres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le candidat transmet un dossier portant sur un cycle de formation de cadres réalisé</li> </ul> <p>-lors d'un entretien, le candidat expose puis s'entretient avec les évaluateurs sur l'encadrement de ce cycle</p>	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse les facteurs de la performance sportive en char à voile</li> <li>- Définit les objectifs de performance à court, moyen et long terme en en char à voile</li> <li>- Choisit les indicateurs de réussite intermédiaire</li> <li>- Organise les échanges de pratique avec une équipe technique en char à voile</li> <li>- Organise la cohérence entre les différents temps de la préparation de la performance sportive en en char à voile</li> <li>- Définit les axes de la préparation physique des pilotes en char à voile</li> <li>- Définit les axes de la préparation mentale des pilotes en char à voile</li> <li>- Dirige l'entraînement en en char à voile</li> <li>- Veille au respect des différents protocoles de travail établis</li> <li>- Encadre les pilotes de char à voile dans le cadre de la compétition</li> <li>- Analyse le comportement des pilotes de char à voile pendant la compétition</li> <li>- Met en œuvre des</li> </ul>

**REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION DU DIPLÔME D'ETAT SUPERIEUR DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « PERFORMANCE SPORTIVE » MENTION « CHAR A VOILE » »**

	réseaux professionnels en char à voile	de formation de cadres	<p>médiations d'ordre stratégique, technique, physique ou relationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formalise les bilans sportifs en char à voile</li> <li>- Analyse les écarts constatés entre les résultats et les objectifs fixés</li> <li>- Propose aux instances dirigeantes de nouvelles perspectives de développement</li> <li>- conçoit des actions de formation adaptées aux besoins des réseaux professionnels ou de la structure en char à voile</li> <li>- Anime des actions de formation en char à voile</li> <li>- Participe aux échanges professionnels dans le cadre de formation de formateurs en char à voile</li> <li>-Coordonne la mise en œuvre des actions de formation décidées –</li> <li>-Evalue des actions de formations en char à voile</li> </ul>
<b>UC 4 - Encadrer le char à voile en sécurité</b>			
<p>Encadrement du char à voile en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers</p> <p>Gestion d'un site de roulage en assurant la sécurité des pratiquants, des encadrants et des tiers.</p> <p>Conception et mise en œuvre du dispositif de secours et d'intervention de la structure.</p>	<p>C 4.1 - Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en char à voile</p> <p>C 4.2 - Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants en char à voile</p>	<p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen de:</p> <p>Modalité A : épreuve d'encadrement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le candidat encadre, dirige, anime en sécurité une séance d'entraînement sportif</li> </ul> <p>-la séance est suivie d'un entretien portant sur les choix techniques et pédagogiques de la séance.</p> <p>Modalité B</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-organisation de la sécurité de la pratique</li> <li>-le candidat transmet un</li> </ul>	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Evalue les risques objectifs liés à la pratique du char à voile</li> <li>- Evalue ses propres capacités à effectuer une démonstration technique en char à voile</li> <li>- Explicite les différents éléments de la démonstration technique</li> <li>- Evalue les risques objectifs liés à la pratique du char à voile pour le pilote et pour les tiers</li> <li>- Anticipe les risques potentiels pour le pilote et pour les tiers</li> <li>- Maîtrise le</li> </ul>

**REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION DU DIPLÔME D'ETAT SUPERIEUR DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « PERFORMANCE SPORTIVE » MENTION « CHAR A VOILE » »**

	C 4.3 - Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en char à voile	dossier portant sur la conception et l'organisation du dispositif de secours et d'intervention d'une structure organisant la pratique du char à voile.  -entretien avec les évaluateurs portant sur le dossier et sur la modélisation des dispositifs de secours et d'intervention applicables aux structures organisant la pratique du char à voile	comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident - Evalue les risques objectifs liés au contexte et au site de pratique - Anticipe les risques juridiques liés à la pratique du char à voile et au milieu dans lequel il se pratique -Conçoit un dispositif de sécurité - Assure la sécurité passive des équipements -Vérifie la conformité du matériel technique -Adapte le matériel et les équipements de protection individuelle (EPI) - Agit en cas de maltraitance des mineurs
--	--	--	---

**« SITUATION D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE DES UNITÉS CAPITALISABLES UC 3 ET UC 4 DU DIPLÔME D'ÉTAT SUPERIEUR DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « PERFORMANCE SPORTIVE » MENTION « CHAR A VOILE » »**

« Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables UC3 et UC4 :

➤ Epreuve certificative de l'UC3

« L'évaluation certificative se déroule en organisme de formation et se décompose comme suit ::

**« Modalité A : Analyse vidéo suivie d'un entretien**

« Avant la date de l'épreuve, dans les conditions fixées par le recteur de région académique, le candidat transmet un dossier portant sur un cycle de 5 séances d'entraînement d'un groupe qu'il a encadré. Le groupe comprend au minimum 3 compétiteurs de niveau national ou international.

« Le dossier comprend au minimum la présentation du contexte, sa stratégie, la planification, la programmation des séquences, les objectifs et l'évaluation du cycle.

« a) analyse vidéo :

« -Le candidat analyse un document vidéo d'une durée comprise entre 1 minute minimum et 3 minutes maximum portant sur une phase technique de roulage en char à voile.

« Il visionne cet enregistrement vidéo, sur une durée de 30 minutes maximum.

« b) Entretien avec les évaluateurs :

« L'entretien se déroule sur une durée de 50 minutes maximum, comprenant :

« -15 minutes maximum d'exposé durant lesquelles le candidat propose l'optimisation possible des réglages ; des points techniques ainsi que de la tactique et du pilotage, observés lors de la séquence

# REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION DU DIPLOME D'ETAT SUPERIEUR DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « PERFORMANCE SPORTIVE » MENTION « CHAR A VOILE » »

visionnée.

« -15minutes maximum durant lesquelles le candidat analyse les aspects qu'il souhaite développer extraits du cycle d'entraînement qu'il présente portant sur l'optimisation de la performance.

« -20 minutes maximum d'échange avec les évaluateurs portant sur la stratégie d'amélioration de la performance en char à voile. »

## « Modalité B : formation de cadres

« Avant la date de l'épreuve, dans les conditions fixées par le recteur de région académique, le candidat transmet un dossier portant sur un cycle de formation de cadre en char à voile, qu'il a conduit. Ce cycle a une durée minimum de 35 heures.

« Le dossier comprend au minimum : la présentation du contexte, les objectifs de formation, l'ingénierie de formation, le projet pédagogique de la formation dans laquelle s'inscrit le cycle, la description des séquences de formation, et l'évaluation de l'action.

Entretien avec les évaluateurs:

« L'entretien se déroule sur une durée de 60 minutes maximum, comprenant :

« -30 minutes au maximum portant sur la présentation et l'analyse stratégique du cycle de formation par le candidat.

« -30 minutes maximum d'échange avec les évaluateurs portant sur la capacité du candidat à concevoir et déployer une stratégie de formation

« Épreuve certificative de l'UC4

« L'épreuve certificative de l'UC4 se tient en organisme de formation et se décompose comme suit :

## « Modalité A : Mise en situation professionnelle d'encadrement d'une séance d'entraînement suivie d'un entretien

« Avant le début de la séance, après avoir pris connaissance des caractéristiques de son public, et des conditions de mise en œuvre de la séance, le candidat remet aux évaluateurs une préparation écrite de séance faisant apparaître les objectifs techniques et pédagogiques poursuivis et les situations pédagogiques envisagées. Le candidat dispose de 30 minutes maximum pour rédiger sa séance.

« -Puis le candidat encadre, dirige, anime en sécurité une séance d'entraînement sportif en char à voile pour 3 pilotes minimum, de niveau national a minima.

« -La durée de la séance est de 40 minutes minimum à 60 minutes au maximum.

« **Entretien** : la séance est suivie d'un entretien de 30 minutes maximum se décomposant comme suit :

« - 10 minutes maximum durant lesquelles le candidat expose aux évaluateurs le bilan de son action d'encadrement et justifie ses choix ;

« - 20 minutes maximum durant lesquelles il s'entretient avec les évaluateurs sur les choix techniques et pédagogiques de la séance.

## « Modalité B : organisation de la sécurité de la pratique

« Avant la date de l'épreuve, dans les conditions fixées par le recteur de région académique, le candidat transmet un dossier portant sur la conception et l'organisation du dispositif de secours et d'intervention sur sa structure d'alternance, faisant apparaître son rôle dans la conception et la mise en œuvre de ce dispositif.

« **Entretien avec les évaluateurs:**

**REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION DU DIPLOME D'ETAT SUPERIEUR DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « PERFORMANCE SPORTIVE » MENTION « CHAR A VOILE » »**

« L'entretien se déroule sur une durée de 30 minutes maximum, comprenant :

« -10 minutes maximum d'exposé par le candidat portant sur la ou les stratégies ayant présidées à l'élaboration du dispositif proposé dans le dossier ;

« -20 minutes d'échanges au maximum avec les évaluateurs portant sur la modélisation des dispositifs de secours et d'intervention applicables dans les structures mettant en œuvre la pratique du char à voile.

**« TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DISPENSES DES EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF) ET DES EXIGENCES PREALABLES A LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE (EPMS) AINSI QUE DES ÉQUIVALENCES D'UNITÉ CAPITALISABLE (UC) AVEC LE DIPLOME D'ETAT SUPÉRIEUR DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « PERFORMANCE SPORTIVE » MENTION « CHAR A VOILE »**

« La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans le tableau figurant ci-après est dispensée des exigences préalables à l'entrée en formation et/ou, de la vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du DESJEPS spécialité « performance sportive » mention « char à voile » suivantes :

	EPEF (*) Visées à l'article 4	EPMS (*) Visées à l'article 5	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif », mention « char à voile ».justifiant d'une expérience professionnelle d'encadrement sportif d'au moins trois saisons attestée par le directeur technique national du char à voile	X	X				X
BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « char à voile » justifiant d'une expérience professionnelle d'encadrement sportif d'au moins trois attestée par le directeur technique national du char à voile	X	X				X Dispense portant sur la modalité A
BPJEPS spécialité « activités nautiques » mention	X	X				X Dispense portant sur la

**REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION DU DIPLOME D'ETAT SUPERIEUR DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « PERFORMANCE SPORTIVE » MENTION « CHAR A VOILE » »**

monovalente « char à voile » justifiant d'une expérience professionnelle d'encadrement sportif d'au moins trois saisons attestée par le directeur technique national du char à voile						modalité A
BPJEPS spécialité « activités nautique » mention plurivalente « char à voile d'initiation et de découverte » justifiant d'une expérience professionnelle d'encadrement sportif d'au moins trois saisons attestée par le directeur technique national du char à voile	X dispense portant sur le test b	X				
Brevet d'Etat d'éducateur sportif 1er degré option « char à voile » justifiant d'une expérience professionnelle d'encadrement sportif d'au moins trois saisons durant les cinq dernières années, attestée par le directeur technique national du char à voile	X	X				X
Etre classé ou avoir été classé dans la première moitié du classement national des pilotes de la Fédération française de char à voile. Ce classement fait l'objet d'une attestation délivrée par le directeur technique national du char à voile	X Dispense portant sur le test a					



**REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION DU DIPLÔME D'ETAT SUPERIEUR DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « PERFORMANCE SPORTIVE » MENTION « CHAR A VOILE » »**

---

EPEF : exigences préalables à l'entrée en formation.

EPMSP : exigences préalables à la mise en situation professionnelle.

BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

BEES : brevet d'Etat d'éducateur sportif.

---